

## Cher Éthical,

Cette semaine, j'ai encore été relancé pour suivre le E-Learning "Code of Conduct". Tu sais, c'est la formation d'Air Liquide pour nous éduquer à "l'éthique".

La Direction veut que nous soyons irréprochables "éthiquement parlant" et donc, tous les ans, elle nous impose de suivre cette formation pour se rassurer quant à notre éthique.

Et comme cette année l'Ingénierie de Champigny semble être le mauvais élève, la Direction nous met, un peu, la pression... En effet, au 1er octobre, nous n'étions que 68% de l'effectif à avoir suivi cette formation alors qu'à l'Ingénierie Chinoise d'Hangzhou c'est 100% à la même date ! Faut croire que la coercition fonctionne bien là-bas et que nous ne sommes que des Gaulois réfractaires... ou des "Pierrafeu".



Sauf que cette année encore, je me pose des questions. Je veux bien être éduqué à l'éthique, il n'y a pas de problème là dessus, ce n'est pas le sujet.

Non, le problème, c'est que :

- Air Liquide a été condamné pour "discrimination syndicale" envers 11 salariés et a dû verser un total de 740 000 € à ces salariés injustement traités. (1)
- Air Liquide a été condamné pour "licenciement abusif" d'un salarié. (2)
- Air Liquide a été condamné pour "manquement à ses obligations en matière de santé" pour nous avoir exposés à l'amiante. (3)
- Air Liquide a été condamné pour "faute inexcusable" pour nous avoir exposés à l'amiante. (4)
- Air Liquide s'oppose au "classement amiante" des sites de Champigny et Vitry et les salariés impactés par l'amiante (qu'Air Liquide leur faisait pourtant manipuler) ne peuvent donc pas être indemnisés justement. Ils sont contraints de saisir le juge. (5)
- Air Liquide a diffusé un passage d'une vidéo de Georges Claude pendant plusieurs semaines dans l'atrium de l'Ingénierie de Champigny, alors qu'il est notoire que Georges Claude a été condamné pour avoir soutenu la collaboration avec l'Allemagne nazie sous l'Occupation. (6)
- Air Liquide continue de réduire l'effectif de l'Ingénierie de Champigny (nous sommes encore 16 de moins depuis janvier 2020 !) alors même que la Direction nous avait juré la main sur le cœur que le Plan de Transformation était terminé. (7)
- Les licenciements ou "départs négociés", non remplacés de surcroît, ressemblent plus à des licenciements économiques qui auraient dû conduire à la négociation d'un PSE avec un encadrement "social" des suppressions d'emplois... (7)

- Air Liquide étant bien décidée à verser des dividendes à ses actionnaires en cette période de crise, elle n'a pas pu avoir recours au chômage partiel pendant le confinement... C'était pas l'envie qui lui manquait (8)
- Air Liquide nous a "invité" à poser 33% de Congés et RTT en avril-mai 2020, alors qu'il n'en n'était nullement question dans les Ordonnances du gouvernement. (9) (Pas de chômage partiel mais des congés donc. Pour le profit de qui?)
- Air Liquide a fait travailler des salariés pendant le pic de l'épidémie de Covid pour fabriquer des respirateurs, s'offrant là un joli coup de pub, sauf que ces respirateurs ne sont pas utilisables, en l'état, par les services de réanimation dans les hôpitaux. (10)
- Air Liquide ne fournit toujours pas de masques pour les salariés utilisant les transports en commun (malgré nos relances) alors que la Région IDF clignote en rouge écarlate!

**Et dernièrement, ce fut le pompon!**

- Air Liquide s'est vanté que l'Index Egalité Femmes/Hommes de l'Ingénierie a progressé de 14 points en 1 an grâce à ses efforts, alors que l'écart de salaires entre les Femmes et les Hommes a encore augmenté!!! Tu imagines Mon Très Cher Éthicall!!! Ce n'est pas très éthique non ??? On ne va tout de même pas laisser passer ça!!! (11)

Sachant tout cela, je m'interroge : comment suivre une formation "Éthique" mise en place par quelqu'un qui en a si peu?

Cher Éthicall, est-ce normal de ne pas vouloir suivre cette formation? Est-ce légitime de l'imposer aux salariés? On ne demande pas au charcutier d'initier le chaland aux vertus du véganisme.

Très sincèrement,

Ton dévoué,  
Syndicat CGT Air Liquide Champigny-Vitry

**Les sources :**

- (1) Tract Coordination CGT Air Liquide du 1er mai 2017
- (2) Jugement Conseil de Prud'Hommes 2018
- (3) Jugement Conseil des Prud'hommes 28 septembre 2015
- (4) Jugement Cour d'Appel de Paris 2015
- (5) Déclaration CGT au CSEE de Champigny du 20 avril 2020
- (6) Tract CGT Air Liquide Champigny-Vitry du 13 février 2020
- (7) Lettre d'Info CGT E&C France n°15 du 1er octobre 2020
- (8) <https://www.boursorama.com/bourse/actualites/air-liquide-maintient-son-dividende>
- (9) Email de la Direction E&C France du 27 mars 2020
- (10) <https://www.franceinter.fr/coronavirus-8-500-respirateurs-produits-pour-rien>
- (11) Tract CGT Air Liquide Champigny-Vitry du 29 septembre 2020

**Cette année encore, comptez sur vos représentants CGT pour interpeller la Direction sur les ultimatums envoyés par elle aux salariés (via les managers intermédiaires) afin qu'ils suivent cette formation sur l'éthique. Les sanctions prévues à l'encontre des salariés qui ne suivraient pas cette formation doivent être retirées. La direction ne peut pas prétendre sanctionner des salariés quand, jusqu'à plus ample information de sa part, elle ne respecte pas elle-même les règles éthiques qu'elle édicte.**